# LE KIT D'ACCUEIL DU NOUVEL ADHÉRENT

### **BIENVENUE**

Cher(e) nouvel(le) adhérent(e) du RESE,

### Présentation de l'Association

La première étape pour nous est de vous présenter le RESE.

Notre association a été créée pour permettre à ses membres d'échanger des services, des savoirs et des biens sans avoir recours à l'argent.

Le RESE s'inscrit dans une histoire et un mouvement lié aux SELs (Système d'Echange Local).

On dénombre actuellement plus de 500 SELs en France et bien d'autres dans le monde entier.



Vous allez ou vous venez de vous inscrire à notre association. Soyez le bienvenu au sein de ce Système Local d'Echange de services et de biens d'Epfig.

Vous allez pouvoir prendre contact avec d'autres membres pour échanger toutes sortes de services ponctuels, que vous comptabiliserez sans aucune notion d'argent, mais tout simplement au temps passé avec une unité d'échange appelée "grain de raisin" (60 "grains de raisin" équivalent à 1 heure).

Reportez-vous au catalogue électronique disponible sur notre site web (rese.seliweb.net) pour choisir les personnes aux quelles vous vous adresserez pour demander un service déterminé. Ce catalogue en ligne (également disponible en version papier à la Mairie) vous permet d'avoir accès à toutes les annonces (offres/demandes) de notre réseau.

Après validation de votre inscription par le Conseil d'Administration, vous aurez un accès total au site du RESE vous permettant de créer vos annonces à partir de la section 'mon compte'; vous aurez également accès à un outil de recherche par thème qui vous permettra de trouver directement le service que vous recherchez et utiliser ainsi les 100 premiers grains de raisin qui vous auront été offerts gracieusement lors de votre inscription.

Les échanges sont à réaliser en respectant l'esprit de la charte du RESE (voir en page 3). Chaque adhérent pourra à tout moment consulter le solde de son compte et voir le nombre de grains de raisin qui lui reste pour effectuer un nouvel échange.

L'équipe du comité de direction (président, vice-président, secrétaire, trésorier, assesseurs...) est à votre disposition, pour répondre à toute question en relation avec les échanges au sein de l'association (coordonnées des membres disponibles page 7).

#### Bonne découverte,

Les membres fondateurs du Réseau d'Echange de Services Epfigeois



### **SOMMAIRE**

Bienvenue	p. 1
Fondements et valeurs Fonctionnement interne	p. 2
Charte des échanges	p. 3
Extrait des Statuts	p.4
Règlement Intérieur	p. 5
Informations pratiques	p. 6
Comité de direction	p. 7
Formulaire d'inscription	p. 8
Mes offres et demandes	p.9
Fiche d'échange	p.10

## FONDEMENTS ET VALEURS

Créée en 2015, l'Association « Réseau d'Echange de Services Epfigeois » a pour objet de promouvoir des solidarités et de répondre à des besoins, selon les offres et les demandes de chacun.

Elle a également pour but de valoriser des savoirs et des savoir faire mal reconnus, et de faire prendre conscience de la dimension humaine existant derrière tout échange.

Le système exclut tout paiement en argent - aucun échange d'euros n'est permis.

La monnaie d'échange du RESE est appelée 'grain de raisin' - 1 heure équivaut à 60 grains de raisin. Le RESE se refuse à toute appartenance culturelle, religieuse ou politique.

Le RESE s'adresse tout d'abord aux Epfigeois mais il n'exclut nullement la possibilité d'accueillir un jour de nouveaux membres venus de villages voisins.

### FONCTIONNEMENT INTERNE

Chaque membre, lorsqu'il demande son adhésion à l'Association, indique sur son formulaire d'inscription, ce dont il a besoin et ce qu'il propose (support administratif ponctuel, échange d'objets, conseils, astuces, covoiturage, transport, petits entretiens, fait-main, loisirs, petites réparations diverses, aide ponctuelle à la personne, babysitting, etc.). Il confirme également qu'il a bien souscrit une assurance responsabilité civile (critère obligatoire) par le biais de son assurance habitation.

Chaque futur adhérent reçoit une invitation incluant un rendez-vous pour venir rencontrer un ou plusieurs membres du comité de direction.

Après validation de sa candidature, chaque nouveau membre reçoit un capital de bienvenue de 100 grains de raisin qu'il pourra utiliser selon son gré. L'ensemble des offres et demandes est consigné dans un catalogue exclusivement réservé aux adhérents du RESE. Ce catalogue est mis en ligne sur le site du RESE (rese.seliweb.net) mais une publication bimensuelle est également disponible à la Mairie.

L'offreur et le demandeur se contactent grâce au site internet du RESE; ils conviennent d'un rendezvous et, lors de la rencontre, se mettent d'accord sur les conditions de l'échange du service. Toutes les adresses mails ou coordonnées téléphoniques stipulées dans les annonces ne sont communiquées qu'aux adhérents du RESE.

Les échanges entre individus ont toujours existé...

Le grand "plus" qu'apporte les SELS, et donc le RESE, c'est de permettre des occasions d'échanges multiples et pas forcément réciproques, ce qui diversifie les échanges sans léser personne...



Après l'échange, les partenaires remplissent la « Fiche d'échange individuelle » (voir page XX) remise lors de l'adhésion et disponible en téléchargement sur le site du RESE dans la section « compte ».

Le 1<sup>er</sup> acteur de l'échange (l'offreur) devra enregistrer l'échange sur le site du RESE; le 2<sup>nd</sup> acteur (le demandeur) recevra automatiquement un mail qui lui demandera de valider à son tour les détails de l'échange convenus entre eux.

Après validation de l'échange par les deux acteurs sur le site du RESE, le compte de l'offreur et du demandeur seront alors automatiquement mis à jour selon les conditions de l'échange.

Les échanges sont fondés sur la motivation et le volontariat. Ils sont comptabilisés en heures de service rendu, quelque soit la nature de ce dernier. Un service reçu est rendu à n'importe quel autre membre du RESE sur un temps laissé à l'appréciation du débiteur, le solde d'un compte ne pouvant excéder un débit > à 600 grains de raisin (soit 10 heures).

Chaque adhérent s'engage à équilibrer son compte au moins une fois dans l'année.

## CHARTE DES ÉCHANGES

- 1 Le Réseau d'Echange de Services Epfigeois (R.E.S.E) permet aux personnes de transmettre et d'acquérir des savoirs, des biens et des services dans un échange réciproque (savoirs : connaissances et savoir-faire).
- 2 Le R.E.S.E est constitué de citoyens(nes) sans distinction d'âge, de conviction politique ou religieuse, ni d'origine culturelle ou sociale.
- 3 Le R.E.S.E fait appel à la solidarité humaine dans le cadre d'un projet collectif dont le but est de s'entraider ponctuellement. Il reste avant tout dans une dimension humaine derrière un système d'échange qui permettra de promouvoir des solidarités et des rencontres entre les Epfigeois.
- 4 Le R.E.S.E ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne doit donc pas se substituer au travail déclaré et rémunéré.
- 5 Il n'y a pas lieu de mettre en place une hiérarchie quelqu'elle soit pour mesurer la valeur relative des échanges ou des savoirs. Cependant, le règlement du R.E.S.E est à respecter par tous.
- 6 Les échanges entre adhérents sont effectués de gré à gré entre personnes responsables.
- 7 Chaque adhérent ne s'engagera pas au-delà de ses compétences.
- 8 Le R.E.S.E n'a pas d'autre responsabilité que celle de mettre en relation les offreurs et les demandeurs.
- 9 L'offreur et le demandeur s'accorderont cordialement sur le service à effectuer ainsi que le temps à passer lors de tout échange.
- 10 Le R.E.S.E diffusera régulièrement les services offerts par le biais de la mairie ou sur le site de la commune.
- 11 Chaque adhérent sera alternativement débiteur et créditeur. Chaque adhérent s'engage de ce fait à équilibrer son compte au moins une fois dans l'année.
- 12 Tout adhérent peut, à tout moment, quitter le R.E.S.E à condition d'avoir remis son compteur à zéro.
- 13 Tout membre s'engage, par ailleurs, à respecter les principes de courtoisie suivants :
  - Un échange, c'est d'abord une rencontre entre deux personnes
  - Par politesse, répondre à tous les appels téléphoniques, même pour dire non
  - Téléphoner aux heures éventuellement indiquées sur le catalogue et, en tous cas, à des heures raisonnables
  - Bien définir les conditions avant l'échange
  - Valider les transactions immédiatement
  - Bannir l'argent du RESE, sauf pour le remboursement de frais de déplacement (ticket de transport, essence) et du matériel, si convenu d'avance
  - Face à la demande, apprécier ses compétences et ses limites
  - Adopter une attitude responsable et honnête.
- Tout membre ne respectant pas la présente Charte recevra du Bureau une lettre d'avertissement. En cas de récidive, le comité de direction se réserve le droit de suspendre le compte du membre jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.



## EXTRAIT DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RESE

### Forme de l'association

Il est formé, entre les membres fondateurs et les personnes physiques ou morales qui pourront être admises comme membres ultérieurement, une association de droit local, qui sera régie :

- par les dispositions des articles 21 à 79-III du code civil local, maintenues en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en vertu de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1924, qui a mis en vigueur la législation civile française dans lesdits départements,
- par les présents statuts,
- et qui est inscrite au registre des associations tenu par le Tribunal d'instance de SELESTAT.

### Buts et moyens

L'association a pour but de mettre en place, coordonner, surveiller et assurer la réciprocité des échanges selon les règles définies par le Règlement Intérieur et la Charte de l'association ainsi que d'étudier et mettre éventuellement en oeuvre toute initiative pouvant concourir à la réalisation des buts ci-dessus.

Elle s'interdit de poursuivre un but contraire aux lois pénales réprimant les crimes et délits, de même qu'un but portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la forme républicaine du Gouvernement.

### Siège social

Le siège de l'association est fixé à EPFIG (67680), 3 place de la Mairie.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du comité de direction.

L'association dénommée «RESE» est une association à but non lucratif.

### Admission

Pour devenir membre de l'association, il faut être agréé par le comité de direction qui statue, lors de réunions d'adhésion, sur les demandes d'admission présentées.

Toute personne qui veut devenir membre de l'association doit prendre l'engagement exprès de se conformer à ses statuts et à son règlement intérieur.

### Radiation

La qualité de membre de l'association se perd :

- par la démission au moyen d'une lettre adressée au siège de l'association,
- par l'exclusion prononcée en assemblée générale ordinaire pour acte portant préjudice matériel ou moral à l'association, ou tout autre motif grave.

L'exclusion d'un membre ne peut donner lieu à aucune action en justice.

### Comité de direction

L'association est administrée par un comité de direction organe subordonné à l'assemblée des membres composé de :

- six (6) membres au moins,
- treize (13) membres au plus.

Au cours de la vie sociale, les membres du comité de direction sont élus par l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association.

Le comité de direction élit parmi ses membres :

- un président,
- facultativement un vice-président,
- un secrétaire,
- un trésorier,
- et au moins deux (2) assesseurs.



## Règlement Intérieur et Charte des échanges

Un règlement intérieur et une Charte des échanges peuvent être établis par le comité de direction, qui les feront alors approuver par l'Assemblée Générale.

Quiconque adhère à l'Association accepte l'application des présents statuts ainsi que du Règlement Intérieur et de sa Charte.

### Représentation de l'Association :

Seul le Président, le Vice-Président, ou un membre expressément mandaté par lui, peut représenter l'Association et parler au nom de l'Association.

Seul le Président ou un membre expressément mandaté par lui est habilité à représenter l'Association en justice.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale constitutive tenue à Epfig le 26 mars 2015.

Les statuts du RESE ont été déposés auprès du Tribunal de Sélestat. La totalité du document est disponible au téléchargement sur le site internet du RESE (rese.seliweb.net).

# LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

# Composition du comité de direction

Le R.E.S.E est régi par un comité de direction comprenant entre 6 et 13 membres.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, au moins une fois par an.

Toutes les décisions sont prises à la majorité.

Chaque année, le comité de direction choisit parmi ses membres un Bureau composé au minimum d'un Président, d'un Trésorier, d'un Secrétaire et au moins deux (2) assesseurs (et facultativement d'un Vice-Président).

Tous les détails concernant le comité de direction, le Bureau, les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont consultables dans les statuts de l'association.

### Admissibilité au RESE

Le R.E.S.E est ouvert à tout adulte responsable, jouissant de tous ses droits et possédant une Responsabilité Civile.

# Règles de fonctionnement du RESE

Le R.E.S.E ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne doit donc pas se substituer au travail déclaré et rémunéré, ni interférer dans les actions des associations déjà existantes (telles que les associations d'aide à la personne).

Les échanges entre adhérents sont effectués de gré à gré entre personnes responsables. La monnaie utilisée pour tout échange est le grain de raisin (1heure = 60 grains de raisin).

Tout nouvel adhérent reçoit un capital de 100 grains de raisin qu'il pourra utiliser comme il l'entend.

Chaque adhérent ne s'engagera pas audelà de ses compétences et le R.E.S.E. ne pourra être tenu pour responsable de la qualité des prestations.

### Responsabilité du RESE

Le R.E.S.E n'a pas d'autre responsabilité que celle de mettre en relation les offreurs et les demandeurs. La responsabilité civile de chaque partie sera engagée lors de tout échange de services.

# Conditions des échanges de services

L'offreur et le demandeur s'accorderont cordialement sur le service à effectuer ainsi que le temps à passer lors de tout échange.

Les adhérents devront s'entendre clairement au préalable entre eux sur le nombre d'heures des transactions. Tout adhérent peut refuser une transaction.

# Comptabilisation des grains de raisin dans les comptes du RESE

Chaque adhérent sera alternativement débiteur et créditeur. Chaque adhérent s'engage de ce fait à équilibrer son compte au moins une fois dans l'année. Si un solde débiteur de dix (10) heures est atteint (- 600 grains de raisin) depuis plus de trois (3) mois, l'adhérent s'engage à résorber rapidement son total d'heures.

### Compte personnel

Chaque adhérent peut consulter à tout moment la comptabilisation des heures de tous ses échanges en se connectant sur le site du RESE.

# Catalogue des offres et des demandes du RESE

Le R.E.S.E diffusera régulièrement les offres et demandes, par le biais de la mairie ou sur le site internet de l'association (rese.seliweb.net).

### Départ du RESE

Tout adhérent peut, à tout moment, quitter le R.E.S.E à condition d'avoir remis son compteur à zéro.

# Procédure d'adhésion d'un nouveau membre :

Communication concernant le RESE disponible sur le site de la Commune, sur le lien Epfigeois.

- 1 Kit d'adhésion envoyé à chaque personne intéressée comprenant :
  - La présentation du RESE
- Le Règlement Intérieur
- La Charte
- Les Statuts
- Les informations pratiques sur le fonctionnement du RESE
- La liste des membres
- Les formulaires à remplir (1 pour

l'adhérent, l'autre pour le RESE) comprenant une partie administrative sur les coordonnées de la personne (incluant la confirmation d'une souscription d'une assurance Responsabilité Civile) et une partie 'j'offre' et 'je demande' (avec liste des différents domaines de services proposés par le RESE)

- 2 RDV pris (par mail ou téléphone) avec 2 membres du RESE pour présenter le réseau, discuter des motivations du futur adhérent et lui présenter le fonctionnement pratique du RESE
- 3 Réunion du RESE une fois par mois pour décision quant à la nouvelle candidature
- 4 Décision communiquée au candidat (par téléphone) / Compte du RSE validé et crédité d'un montant de 100 grains de raisin.

# Les étapes d'un échange de service:

- 1.Offres et Demandes disponibles sur le site internet de la commune
- 2.Prise de RDV (par mail ou télé-phone) par les 2 parties
- 3.Fixation des conditions d'échange du service en mentionnant le besoin ou non d'un matériel spécifique (outillage, matériel de sécurité, fournitures), le temps nécessaire pour effectuer le service (unité minimale = le ¼ d'heure) et le remboursement de frais éventuels liés au matériel (exemple: essence pour motoculteur)
- 4.L'offreur effectue le service
- 5.« Bon d'échange » papier à compléter par l'une des 2 parties et à signer par l'autre partie
- 6.« Bon d'échange » à remplir sur le site SELiweb par l'une des 2 parties, grâce au code adhérent qui lui a été attribué
- 7.« Bon d'échange » internet automatiquement envoyé par l'outil à l'autre partie pour contresigner la ligne du service effectué.
- 8. Solde du compte de chaque adhérent mis à jour après chaque déclaration
- 9. Consultation possible à tout moment d'un compte sur le site du RESE.

### Règle de bonne conduite:

Pour le bon fonctionnement du RESE et sa longévité, le règlement du R.E.S.E est à respecter par tous.

Edition mars 2015

### Coordonnées

R.E.S.E
3 Place de la Mairie,
67680 Epfig
contact@rese.seliweb.net

Une boîte aux lettres destinée au RESE est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

# Lieu de rencontres pour les entretiens d'inscription ou toute demande d'information

Mairie d'Epfig Salle du RDC 3 Place de la Mairie, 67680 Epfig

Les permanences d'adhésion ont lieu à cette adresse le 1er mercredi de chaque mois de 19h à 20h (s'inscrire au préalable par email ou par téléphone)

### Le bureau

Vous pouvez contacter pour toute question l'un des membres du Bureau ci-dessous :

Le président Le vice-président La secrétaire Le trésorier

Les assesseurs

(voir coordonnées des membres du comité de direction page 10)

# LE RESE et les SELS sur le web

Le RESE d'Epfig rese.seliweb.net

Les SEL de France www.selidaire.org

### La route des sel

C'est une association qui a pour but de « favoriser les rencontres entre adhérents des SEL en utilisant leurs possibilités d'hébergement ».

Il s'agit d'échanges d'habitats et de possibilités de rencontres dans tous les coins de France et du monde. L'adhésion à cette association vous permet d'être hébergé chez l'habitant pour la valeur d'une heure d'échange, soit 60 graines pour une nuitée. Pour être prise en compte, l'adhésion doit se faire avant le 31 décembre pour l'année qui suit.

Pour être admis, il suffit d'être membre d'un des SEL existant dans le pays.

Vous pouvez vous inscrire:

- A titre personnel

en contactant le correspondant local (voir liste page 10)

En échange d'une cotisation de 7,00 €, la documentation vous sera fournie sur demande ou en contactant directement :

La Route des SEL 117, rue Pierre Loti 17300 Rochefort 06 09 09 73 20

Laroutedessel@free.fr

Dans ce cas, vous verserez 14 €, montant de l'inscription pour l'année, et vous recevrez chez vous l'ensemble de la documentation.

- Au titre de l'Association

L'Association est aussi adhérente, ce qui permet à tous les membres de consulter le catalogue avant d'adhérer à La Route des SEL.

Plus d'infos sur « La Route des SEL » http://route.des.sel.free.fr/

Correspondant local, SEL de Strasbourg (voir liste page 10)

### La route des stages

Des stages sont proposés par des SEListes de toute la France, dans de nombreux domaines avec un échange de graines précisé dans les annonces.

Plus d'infos sur « La Route des Stages »

http://route.stages.free.fr/

### Gestion du catalogue

Si vous souhaitez modifier vos offres/demandes, utilisez le site du RESE section 'mon compte'.

### Gestion des échanges

Votre fiche personnelle doit être signée par l'offreur et le demandeur après tout échange.

La fiche doit être ensuite reportée par l'un ou l'autre sur le site du RESE. L'échange sera alors automatiquement redirigé vers le 2<sup>nd</sup> pour validation.

Le solde de votre compte en grains de raisin est disponible à tout moment sur rese.seliweb.net.



## COMITÉ DE DIRECTION

# Comment joindre les membres du comité de direction (2015)

Nom du candidat à rajouter adresse - 67680 Epfig

Secrétaire à rajouter

Eric Muller 5, rue Schafrain - 67680 Epfig

Trésorier 06 67 71 30 24

Isabelle Lagrange 70, rue Grien - 67680 Epfig

Présidente 06 83 42 00 90

Communication

Jean-Georges Hatterer 21, rue du Castel – 67680 Epfig

Vice-président 06 84 53 10 02

Communication

Michel Stocker 7, rue des Jardins – 67680 Epfig

Permanences d'adhésion - Assesseur 06 83 81 29 68

Richard Legold 14, rue Belle Vue - 67680 Epfig

Informatique - Gestion des comptes 06 67 68 53 34

Véronique Kauffer 1, rue des Acacias – 67680 Epfig

Permanences d'adhésion - Assesseur 03 88 85 56 73

### **Autres contacts**

**INTERSEL** 

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

# (à compléter en 2 exemplaires, l'un pour le RESE, l'autre pour vous)

A tout moment, vous pourrez faire des modifications, non seulement concernant vos offres et demandes de services mais aussi concernant vos coordonnées visibles aux autres. Pour cela connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe et cliquez sur la zone 'compte'. Servez-vous du menu déroulant pour avoir accès à la section désirée

Et si les idées vous manquent pour vos offres et demandes, n'hésitez pas à lire les offres et demandes déjà en ligne. Tout est possible ... ou presque !

#### Conseils utiles

Restez simple dans la formulation de vos offres.

Evitez tout caractère publicitaire, et toute explication superflue. Vous pourrez apporter toutes les précisions nécessaires au téléphone ou par email lorsque vous serez contacté par un autre membre du RESE.

oc soussigne (c)
Nom et prénom
Adresse
Code postal Localité
Votre assurance Responsabilité Civile :
Vous déclarez:
□ Avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile incluse dans votre assurance habitation  Dans ce cas, merci de bien vouloir noter ci-dessous le nom de votre compagnie d'assurance ainsi que le numéro de votre police d'assurance SVP  Compagnie Assurance:  Police d'Assurance N°:
□ Ne pas avoir d'assurance Responsabilité Civile
Téléphone fixe
Courriel
Par la présente, je reconnais avoir reçu un exemplaire de la charte du RESE ainsi que du règlement intérieur. Je déclare marquer mon accord avec le contenu de ces documents.
Fait à, le
Signature de l'adhérent
Signature des parents de l'adhérent si mineur

Adhésion suivie par : .....

## (à compléter en 2 exemplaires, l'un pour le RESE, l'autre pour vous)

# Catégories Répertoriées

Repertoriees	
support administratif ponctuel (rédaction, démarches, relecture, frappe, traduction)	Numéro d'adhérent :  Date de remise de ce document :
aide ponctuelle à la personne ccompagnement, écoute, esthétique, rde d'enfants, lecture, techniques de bien-être)	Nom  Prénom  Ma localité
biens (échange d'objets, d'outils, de vêtements)	J'offre
cours / conseils art, bricolage, cuisine, informatique, ardin, langues, musique, sport, travail manuel)	
petits entretiens lectricité, sanitaire, bois, murs, sols, vélo, motos, auto)	Je demande
fait-main (art du fil, cuisine, décoration intérieure, objets)	
loisirs / créativité (animation, jeux, sorties cinéma, sport)	

#### **NOTA BENE**

Les catégories ci-contre sont indicatives et volontairement générales. Elles sont numérotées pour une meilleure gestion du catalogue et une recherche de services par rubriques plus rapide. Vous pouvez les utiliser telles quelles en mentionnant simplement le numéro de la rubrique. Mais vous pouvez aussi compléter et préciser vos offres

(a ga

(a jar

(él



#### maison

(absence, garde d'animaux, jardin, plantations, entretien, ménage, rangement)



#### transport

(courses, déménagement, transport par camionnette, véhiculage...)

## FICHE INDIVIDUELLE D'ÉCHANGE 2015



N° d'adhérent		

Les échanges se font sous couvert de l'assurance responsabilité civile de chaque adhérent. À l'issue d'un échange, l'un des deux partenaires doit saisir la transaction sur le site du RESE re-<u>se.seliweb.net</u> en donnant ou en demandant des graines de raisin.

Dans chaque cas, un message sera envoyé à l'autre partenaire qui devra confirmer.

1 heure de service = 60 grains de raisin

ECHA NGE		LE PARTENAIRE DE L'ECHANGE		NATURE DE L'ECHANGE	MOI		LE PARTENAIRE DE L'ECHAN- GE		
N°	Date	Son NOM	Son N° d'adhé- rent		Mon- tant crédité (+)	Mon- tant débité (-)	MON SOLDE après l'échange (+ ou -)	SON SOLDE après l'échange (+ ou -)	SA SIGNATURE
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									

#### SOLDE À REPORTER SUR UNE NOUVELLE FEUILLE D'ÉCHANGE

À propos de la feuille d'échange

C'est la feuille d'échange qui fait foi. Elle permet de connaître son solde en temps réel et de faire des échanges (même à travers les différents systèmes entre communes-Intersel).

Lors d'un échange, chaque membre du RESE doit être en possession de sa feuille personnelle. L'échange se résume en une ligne d'écriture : chacun remplit sa fiche et calcule son solde après échange, puis le reporte en apposant sa signature sur la feuille du partenaire.

Saisie des échanges sur le site du RESE (rubrique « compte » puis « transaction »)

Á L'issue d'un échange, un des deux partenaires peut saisir une transaction en donnant ou en demandant des graines de raisin. Dans les deux cas, un message sera envoyé à l'autre partenaire qui devra confirmer.

Fonctionnement du site

Identifiant et mot de passe : lors de la première connexion sur le site : 1ère lettre du prénom suivie du nom complet – ex : mdupont (à vous de le modifier par la suite).

Sur le bouton « Compte », vous pouvez créer vos annonces (veillez à la date de validité), mettre à jour vos données, consulter le catalogue des annonces ... n'hésitez pas à vous connecter.